

*Privilège—M. Robinson*

la preuve était tellement accablante qu'il avait recommandé à son client de plaider coupable.

J'insiste sur le fait que le député de Chambly a plaidé coupable. C'est important parce que, en loi, c'est admettre ses torts. C'est une admission du fait qu'il a accepté des pots-de-vin. C'est une admission du fait qu'il a trompé la Chambre et abusé de ses privilèges de député. Compte tenu de ces admissions, la suggestion faite hier par le ministre de la Justice (M. Lewis) est tout à fait ridicule.

Bien entendu, ce n'est pas au ministre de la Justice qu'il incombe de décider ce que la Chambre doit faire, et la Présidence le sait très bien. Sauf le respect que je lui dois, le ministre de la Justice se trompe royalement quand il nous recommande d'attendre 30 jours au cas où l'on interjeterait appel. Le seul appel possible serait un appel de la sentence par la personne condamnée ou par la Couronne. Comme la Couronne a annoncé qu'elle n'en appellerait pas de la sentence, la seule personne qui pourrait en appeler de la sentence est le député de Chambly lui-même. Quelle que soit la sentence qui sera éventuellement prononcée, il demeure que le député a reconnu avoir commis les méfaits qui vont justifier cette sentence.

Il pourrait toujours changer d'avis et demander à comparaître devant le tribunal pour dire qu'il n'est pas coupable, en fait, et qu'il a commis une terrible erreur. Le ministre de la Justice n'est pas sans savoir que les circonstances permettant pareille chose empêcheraient tout examen sérieux de cette nouvelle défense dans ce cas.

Le fait est que le député a plaidé coupable par l'entremise de son avocat. Celui-ci a dit que les preuves étaient accablantes et que le député n'avait donc pas d'autre choix. J'estime qu'il est ridicule de demander à la Chambre de ne pas agir avant trente jours, comme l'a proposé le ministre de la Justice. Le gouvernement se trouverait ainsi à abdiquer ses responsabilités.

Il n'existe pas tellement de précédents dans ce domaine. Votre Honneur n'ignore pas qu'en 1947, le premier ministre de l'époque, Mackenzie King, avait proposé une motion visant à expulser Fred Rose de la Chambre pour avoir été reconnu coupable de certains délits punissables par la loi. Il disait que la résolution était suffisamment éloquente qu'il n'y avait rien à ajouter.

• (1120)

Il importe tout particulièrement que Votre Honneur m'autorise à proposer ici la motion dont je vais donner avis, compte tenu du détail des délits en question et, ajouterai-je, de certaines observations qui ont été faites par divers députés conservateurs depuis la condamnation ou depuis l'aveux de culpabilité.

Le message que les Canadiens reçoivent n'est pas clair. Nous, parlementaires, avons tous et chacun le devoir de faire respecter les privilèges de cette Chambre. Les Canadiens surveillent notre comportement à cet égard. Les ministériels, entre autres le député de Beauce, ont affirmé que les délits de fraude et d'abus de confiance étaient des cas isolés qui n'enlevaient à l'intéressé aucune de ses qualités de député. Le député de Montréal—Duvernay a dit que nous sommes trop durs envers le député de Chambly, et que les tribunaux se montrent plus sévères à l'endroit des élus qu'envers les simples citoyens.

Cela dit-il devient très stressant car l'erreur est humaine et le député est exposé à toutes sortes de choses alors que le simple citoyen n'a pas ce problème. Seulement voilà, monsieur le Président: le simple citoyen n'écoperait pas d'une journée de prison pour ce genre de délit. Le simple citoyen, dit-il, n'a pas à faire face à la musique continuellement comme les députés, nous avons toujours les projecteurs braqués sur nous, alors que Monsieur-tout-le-monde passe inaperçu.

Voilà des affirmations bien extraordinaires que nous servent les députés conservateurs pour défendre un des leurs jugé coupable d'abus de confiance, et de fraude, et qui a avoué.

Où allons-nous? Le procureur de la Couronne, à qui on demandait si un jour de prison était une juste punition, a répondu que c'était au Parlement d'en décider. C'est à lui de dire s'il peut rester député.

[Français]

Monsieur le Président, le député de Chambly (M. Grisé) était un député important dans le dernier Parlement. Il fut président du Comité du développement régional, il fut secrétaire parlementaire du vice-premier ministre. Il présida le caucus conservateur québécois.